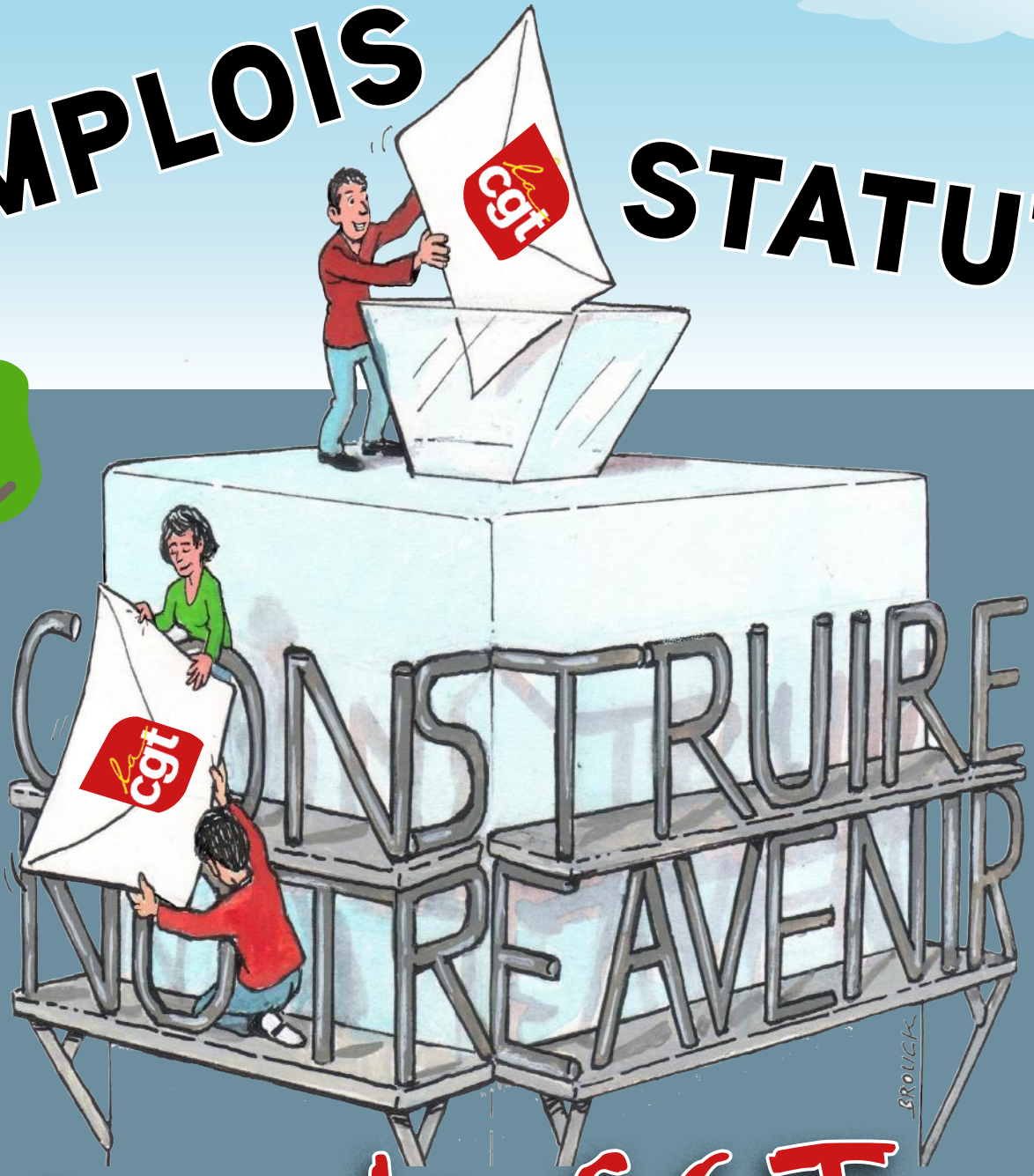
SNOPA la cgt

MISSIONS
EMPLOIS
STATUTS



Je vote CGT le 6 décembre 2018

Le Syndicat National OPA CGT

s'adresse aux Ouvriers des Parcs et Ateliers

Le 6 décembre 2018, tous les agents titulaires et non titulaires des 3 versants de la fonction publique voteront pour renouveler leurs instances locales et nationales.

Ces élections représentent un enjeu fondamental pour la CGT.

En fonction de leur affectation (service, établissement public…) les OPA voteront pour leurs représentants au comité technique Ministériel (CTM), aux comités techniques locaux et aux commissions consultatives (CCOPA).
La CCOPA a vocation à traiter les sujets relatifs aux promotions, aux mutations mais aussi à tout sujet relatif à la vie du service (Hygiène, Sécurité, conditions de travail, discipline…).

Environ 2300 OPA voteront pour les CCOPA.

Le SNOPA CGT, seule organisation représentative des OPA organisée en syndicat national constitue une force pour faire valoir leurs droits auprès du ministère, de l'administration centrale et des directions d'établissements publics.

Le SNOPA CGT fourni à ses sections, à ses militants tous les éléments, toutes les informations, les formations pour mener une activité syndicale et défendre le droit et les garanties des OPA

En votant CGT, vous donnerez de la force au syndicat national qui en aura besoin pour répondre aux enjeux de la révision statutaire qui conditionnera les futurs recrutements dans les services de l'Etat.

Le 6 décembre 2018, en votant pour les représentants CGT, vous reconnaitrez et renforcerez le travail accompli par la CGT et ses militants.

En votant CGT, vous ferez le choix de défendre votre outil de travail et vos missions de service public.

En votant CGT, vous ferez confiance à un syndicat qui se bat pour vos conditions de travail, vos salaires, votre protection sociale, qui défend votre régime de retraite et vos conditions de départ en retraite.

Le 6 décembre 2018, vous allez être appelés à voter dans une période cruciale pour les OPA. En accordant à nouveau votre confiance et en renforçant la CGT, vous donnerez les moyens de continuer le travail engagé et contribuerez à l'unité.

Le SNOPA CGT

La **CGT**

SA **FORCE** C'EST

Ensemble, avec la CGT, défendons nos missions, nos emplois et nos statuts



Les revendications du SNOPA CGT

Pour un service public de qualité sous maitrise publique : Reconquête des missions, des métiers Un statut, des salaires, des déroulements de carrière…

Sortir du blocage des recrutements imposé par le ministère de l'action et des comptes publics, **le SNOPA CGT revendique une véritable évolution statutaire pour pouvoir recruter** en nombre suffisant et exercer nos missions techniques en toute sécurité dans les services et établissements publics.

Le salaire des OPA n'est plus en adéquation avec les compétences et qualifications exigées pour l'exercice de nos missions techniques, le pouvoir d'achat des OPA s'est effondré.

Le SNOPA CGT revendique une revendication globale de la grille salariale avec un salaire minimal brut (hors primes) de 1750€.

Le régime indemnitaire des OPA n'a plus évolué depuis des années, **le SNOPA CGT revendique un nouveau régime indemnitaire, rentrant dans l'assiette de cotisation pour la retraite et prenant en compte nos spécificités.**

Le SNOPA CGT un syndicat à l'offensive

- Depuis 2013, 212 recrutements d'OPA obtenus malgré le moratoire imposé par BERCY
- 2015, revalorisation de la prime de métier liée à la fonction.
- Garanties sociales obtenues pour les OPA transférés suite au plan de relance autoroutier
- 18 juillet suite à l'action du 26 mai 2016 : Arrêt du statut interministériel de contractuels qui mettait fin aux OPA et à leur régime de retraite
- Revalorisation salariale en 2016 et 2017.
- Evolution statutaire imposée au ministère dans l'agenda social 2017-2019
- Le SNOPA CGT remet son répertoire des missions et métiers et des études sur le salaire, le régime indemnitaire et la retraite
- 10 avril 2018 : Table ronde imposée aux employeurs sur les missions et métiers OPA
- Suite à l'action du 21 juin 2018, en août 2018 : Revalorisation de la prime d'expérience et des 4 premiers niveaux de classification rétroactif au 1er janvier 2018
- Septembre 2018 : Reprise du processus de remboursement aux OPA des cotisations salariales prélevées au titre du complément à la prime de rendement

Le SNOPA n'a jamais relâché son action pour défendre le droit, les missions, les métiers, les emplois et le statut des OPA.

FIER-E-S DE TRAVAILLER POUR LE SERVICE PUBLIC !

Elections CCOPA 6 décembre 2018

DIR

Un service public routier sous maitrise publique
Renationalisation des autoroutes
Réunification du réseau routier national
Création de parcs dans les DIR
Une antenne (exploitation, atelier, magasin) par CEI





DIRM

Redéploiement des ateliers dans les DIRM
Maintien et remise à niveau des centre POLMAR
Recrutements sur nos missions

VNF

Arrêt des embauches de contractuels
Embauches d'OPA sur des postes de maintenance spécialisée





DREAL DDT(M)

Reconnaissance des missions et métiers des OPA
Déroulements de carrière pour les OPA isolés

